



ENVIRONNEMENT SANTE

Médecins Généralistes :

Prix des consultations :

Depuis le 1er juillet 2007, la Base de Remboursement des consultations est passée à :

- 22 € pour les assurés de plus de 6 ans
- 25 € pour les enfants de 2 à 6 ans
- 27 € pour les enfants de moins de 2 ans

Forfait hospitalier :

Le forfait hospitalier est une participation à la couverture des frais d'hébergement liés à l'hospitalisation. Il est en augmentation constante depuis quelques années.

Pour 2007, il s'élevait à 16 € par jour au lieu de 15 € en 2006.

Pour information, le forfait hospitalier vous est remboursé intégralement par votre complémentaire santé.

Comptes nationaux de la santé au 1er semestre 2007 : + 4,6 %

En 2006, le montant total des dépenses de santé s'élève à 198,3 milliards d'euros soit 3 138 euros par habitant et 11,1 % du produit intérieur brut (PIB). Un ratio qui situe la France en troisième position des pays membres de l'OCDE.

Les dépenses maladie ont augmenté de 4,6 % sur les six premiers mois de 2007. Ce rythme de croissance élevé s'explique par la faiblesse de la consommation au 1er semestre 2006 consécutive à la mise en place du parcours de soins.

Les plus fortes augmentations concernent les auxiliaires médicaux, les spécialistes et les établissements medico sociaux.

Pénalités renforcées hors parcours de soins :

Lorsqu'un patient consulte hors parcours de soins, le taux de remboursement de la Sécurité Sociale est désormais de 50 % au lieu de 60 % précédemment et de 70 % si respect du parcours de soins.

Cette nouvelle franchise est plafonnée à 5 € par acte.

Les régimes complémentaires ne sont pas autorisés à prendre en charge ce déremboursement.

En conséquence, il augmente le reste à charge de l'assuré qui ne respecte pas le parcours de soins.

Exemple pour un acte de radiologie - Montant 56,70 €

Dans le Parcours de soins	Hors parcours de soins avant septembre 2007	Hors parcours de soins après septembre 2007
Remboursement Régime Complémentaire 30% * 56,70 = 17,01 €	Remboursement Régime Complémentaire 30% * 56,70 = 17,01 €	Remboursement Régime Complémentaire 30% * 56,70 = 17,01 €
1 €	1 € + 2,5 € = 3,5 €	1 € + 5 € = 6 €
Remboursement Sécurité Sociale (RSS) 70% * 56,70 = 39,69 - 1 € = 38,69 €	60% * 56,70 = 34,02 - 1 € = 33,02 € Pénalité limitée à 2,5 € Soit 36,19 €	50% * 56,70 = 28,35 - 1 € = 27,35 € Pénalité limitée à 5 € Soit 33,69 €

"Historique des remboursements" : Le nouveau service en ligne de l'Assurance Maladie

Ce service en ligne permet à chaque médecin de consulter, avec l'accord explicite de son patient, le détail des remboursements de l'assuré présent dans son cabinet sur les 12 derniers mois. Les données affichées sont classées en 5 catégories : les actes médicaux et dentaires, les médicaments prescrits et délivrés, les actes de radiologie, les analyses de laboratoire et les indemnités journalières réglées.